





# **CALCULER LE PRÉJUDICE RETRAITE**

Référence : Durée : Niveau : Modalités : Tarifs :

AA241 3 jours - 21 h Perfectionnement Présentiel ou à distance 1889,00 €

# **LIEUX ET DATES:**

### **PARIS**

- Du 15/10/2025 au 17/10/2025

# **OBJECTIFS**

- Analyser et évaluer le préjudice retraite d'une victime d'accident corporel
- Appliquer la méthodologie d'indemnisation du préjudice retraite de la victime

## <u>Information complémentaire :</u>

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à <u>moinscriptions@ifpass.fr</u>

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

### **POINTS FORTS**

## Modalités pédagogiques :

Un spécialiste de la retraite entraîne, avec des cas pratiques, les participants au calcul du préjudice retraite d'une victime d'un accident de la circulation.

### Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'indemnisation des sinistres corporels, formateur expert de l'Ifpass.

#### **PROGRAMME**

- A. Préjudice retraite des salariés
- 1. Pension vieillesse de la Sécurité sociale
- 2. Retraites complémentaires des salariés
- 3. Evaluation et indemnisation du préjudice retraite des salariés suite à un accident corporel
- B. Préjudice retraite des travailleurs non-salariés non agricoles
- 1. Régimes de base et complémentaires des artisans et commerçants
- 2. Règles de détermination des retraites des artisans commerçants suite à accident corporel
- 3. Régimes des professions libérales
- 4. Evaluation et indemnisation du préjudice retraite des professions libérales suite à un accident corporel
- C. Préjudice retraite des fonctionnaires et agents public des collectivités territoriales
- 1. Pension vieillesse des fonctionnaires et RAFP
- 2. Evaluation et indemnisation du préjudice retraite des fonctionnaires suite à un accident corporel

#### Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### **PUBLIC**

Chargés d'indemnisation Inspecteurs corporels

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

# **PRÉ-REQUIS**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

# Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

# TARIFS ET FINANCEMENTS

1889,00 € Exonérés de TVA

# CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 21/10/2025 à 07:55